

**Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn**

séance du 26/01/2015

Date de la convocation:

20/01/2015

Date d'affichage:

21/01/2015

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

L' an 2015 et le 26 Janvier à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. OTT Alexis

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line

Excusé(s) : Mmes : DESCHLER Annie, GARDON Karine, MM : NICASTRO Gérard, SUSS Charles, WEISS Damien

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 006.2015

Vote : A la majorité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

**006.2015 : Emplois d'été dans les services animation, technique et administratif :
création de postes pour 2015.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De créer pour accroissement saisonnier d'activité, les emplois d'été suivants, en renfort ou remplacement d'agents en congés, durant la période estivale :**

- **Service animation :**
Un poste d'agent en charge de la gestion administrative à temps plein sur une durée de trois mois renouvelable une fois,
Un poste d'agent en charge du transport et de la logistique à mi-temps sur une durée de deux mois maximum,
- **Service général-administratif :**
Un poste d'agent en charge des fonctions d'accueil et secrétariat à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
- **Service technique :**
Un poste d'agent technique polyvalent : un poste à temps plein sur une durée de trois mois maximum,
- **D'établir les contrats d'engagement sur la base de l'application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,**
- **De charger le président de fixer les missions et rémunérations de ces agents dans le cadre de la délégation au président,**
- **D'autoriser le président à procéder aux formalités de recrutement et à signer tout document découlant de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 12/02/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :